MAIRIE DE LA VERRIERE

La Verrière, le 19 octobre 2017

DATE D'AFFICHAGE
22 juin 2017

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 OCTOBRE 2017

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni Salle du Conseil en séance publique, sous la présidence de Madame Nelly DUTU, la Maire.

Etaient présents :
16 : *délibération n°2017-079*
17 : *délibération n°2017-080, puis des délibérations n°2017-092 à 2017-094*
18 : *des délibérations n°2017-081 à n°2017-091 inclus*

Mesdames DUTU, RAFIQ, HOCDÉ, LE COZ
Messieurs BLÉE *(à partir de la délibération n°2017-081)*, GRENOUILLET, TRAORÉ, Adjoints au Maire.

Mesdames DE PINA, LATORRE, BELKHIR,
Messieurs HAKKI, ALICHIKH, HOUFAF KHOUFAF *(jusqu'à la délibération n°2017-091 inclus)*, BOURGOIN, Conseillers Municipaux délégués.
Madame MAILLOT, Messieurs DAINVILLE, MOUSSA *(à partir de la délibération n°2017-080)*, RAOUL Conseillers Municipaux.

Absents excusés & représentés :
7 : *jusqu'à la délibération n°2017-080 inclus*
8 : *à partir de la délibération n°2017-081*

Mesdames BELOT, ROY, GOODMAN *(à partir de la délibération n°2017-081)*, ROUSSEAU
Messieurs LAMRANI *(jusqu'à la délibération n°2017-091 inclus)*, MARE, QAMAR, MEY

Absent excusé : 0

Absents :
4 : *jusqu'à la délibération n°2017-080 inclus, et des délibérations n°2017-092 à 2017-094 inclus*
3 : *des délibérations n°2017-081 à n°2017-091 inclus*

Messieurs BLÉE (*jusqu'à la délibération n°2017-080 inclus*), HAJJAJ, LAMRANI *(à partir de la délibération n°2017-092)*
Mesdames BONZOM, NEDJARI

Pouvoirs :
7 : *jusqu'à la délibération n°2017-080 inclus*
8 : *à partir de la délibération n°2017-081*

Madame BELOT pouvoir à Monsieur GRENOUILLET
Monsieur LAMRANI pouvoir à Monsieur HOUFAF KHOUFAF
Monsieur MARE pouvoir à Madame DUTU
Monsieur QAMAR pouvoir à Monsieur TRAORÉ
Madame ROY pouvoir à Madame RAFIQ
Madame GOODMAN pouvoir à Monsieur BLÉE
Madame ROUSSEAU pouvoir à Monsieur RAOUL
Monsieur MEY pouvoir à Monsieur DAINVILLE

Secrétaire de séance
Monsieur GRENOUILLET

Assistaient également à la séance :
Messieurs PETEL et ORTEGA-PELLETIER, Mesdames HAKKI et RIBAULT

La séance étant ouverte, à 19h15

2017-079 **Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 14 juin 2017:**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** le compte-rendu du Conseil Municipal du 14 juin 2017

2017-080 **Compte-rendu des décisions n° 2017-070 à 2017-106**

Le Conseil Municipal :

- **Prend connaissance** du relevé des décisions du Maire (n°2017-070 à 2017-106).

Points soumis à délibération:

/ADMINISTRATION GENERALE/

2017-081 **Présentation de l'utilisation du F.S.R.I.F. (Fonds de Solidarité pour la Région Ile de France) pour l'année 2016**

Le Conseil Municipal, à la majorité de 20 voix pour, 0 voix contre et 6 abstentions (N. DAINVILLE, E. ROUSSEAU, F. MOUSSA, L. RAOUL, A. MAILLOT et D. MEY) :

- **Approuve** le rapport d'utilisation du Fonds de Solidarité d'Ile de France présentant les actions contribuant à l'amélioration des conditions de qualité de vie sur la commune au cours de l'année 2016 et les conditions de leur financement annexé à la délibération.

Fonds de Solidarité pour la Région Ile de France (FSRIF)

Rapport d'utilisation en 2016

La Ville de la Verrière a reçu au titre du Fonds de Solidarité pour la Région Ile de France 386 504 € pour l'exercice 2016 (452 018 € de dotation desquels est déduite la participation de la ville à hauteur de 65 514€). Conformément à l'article 15 de la loi n°91-429 du 13 mai 1991, le Maire doit présenter « un rapport présentant les actions entreprises afin de contribuer à l'amélioration des conditions de vie et les conditions de leur financement ».

Le F.S.R.I.F. a contribué au financement des actions sociales portées par le CCAS et des actions développées dans le cadre la Politique de la Ville. La programmation de la Politique de la ville 2016 s'est déclinée ainsi :

- Accompagnement à la Scolarité (Soutien scolaire, aide aux devoirs, soutien méthodologique, révision)
- Prise en charge des élèves exclus (prise en charge adaptée des collégiens exclus temporairement)
- Activités socio-éducatives en direction des 6-11 ans (Activités culturelles, sportives, de découverte du monde, sorties et séjours sur les temps extrascolaires)
- Activités socio-éducatives en direction des 11-15 ans (parcours d'activités culturelles, sportives, manuelles, de découvertes, sorties et séjours)
- Préfiguration du Pôle d'excellence éducative (ateliers autour du numérique, de la culture et des langues sur les temps scolaires, périscolaires, extrascolaires)
- Aide aux initiatives des jeunes 16-25 ans (Aide aux projets et utilisation des structures en autonomie, découverte et valorisation des talents)
- Lutte contre l'isolement des personnes âgées (animations mensuelles et veille sociale)
- Renforcement des compétences psychosociales des habitants (travail autour de l'estime de soi et relations aux autres, la place dans un groupe)

- Ateliers de savoir sociolinguistiques (cours d'apprentissage du français et des codes sociaux)
- Actions d'éveil à la citoyenneté (Parcours de sensibilisation des CM2 et mise en place du CMJ)
- Renforcement du vivre-ensemble sur les quartiers (Animations de proximité et aide aux initiatives des habitants)
- Ateliers urbains au Bois de l'Etang
- Lutte contre le décrochage des 16-25 ans (Organisation de l'échange partenarial sur des situations à risque et lutte contre la délinquance)
- Espace Ressources Familles (Animations de proximité en direction des familles et conseils aux parents)
- Accompagnement des adultes en insertion (Coordination sociale partenariale et préfiguration d'un guichet unique pour l'accès aux droits)
- Première mobilisation des jeunes en insertion (Actions de préparation des jeunes les plus éloignés de l'emploi)
- Dispositif de soutien à la formation et à la création d'entreprise pour les 16-30 ans (Coup de pouce aux projets des jeunes

Tableau récapitulatif FSRIF 2016
Politique de la Ville

INTITULE DES ACTIONS	COUT GLOBAL	MONTANT TOTAL SUBVENTIONS	PARTICIPATION COMMUNALE et FSRIF
Subvention au CCAS	68 900		68 900
Activités socio-éducatives en direction des 6-11 ans	111 608	62 947	48 661
Activités socio-éducatives en direction des 11-15 ans	114 226	49 380	61 520
Accompagnement coordonné des adultes en insertion	53 838	34 118	19 720
Première mobilisation des jeunes en insertion	42 055	24 000	18 055
Aide aux initiatives des jeunes 16-25 ans	54 476	5 200	49 276
Dispositif de soutien à la formation et à la création d'entreprise pour les 16-30 ans	5 319	1 000	4 319
Renforcement des compétences psychosociales	15 150	6 200	8 950
Renforcement du vivre-ensemble sur les quartiers	59 150	18 000	41 150
Accompagnement à la scolarité	39 558	31 339	7 825
Actions d'éveil à la citoyenneté	9 489	5 000	4 489
Ateliers de savoirs sociolinguistiques	14 527	6 934	7 593
Espace Ressources Familles	40 072	29 000	11 072
Lutte contre l'isolement des personnes âgées	6 575	3 000	3 575
Préfiguration du Pôle d'excellence éducative	18 139	3 100	15 039
Ateliers urbains au Bois de l'Etang	25 422	15 000	10 422
Prise en charge des élèves exclus	11 523	4 000	7 523
Lutte contre le décrochage des jeunes	2 644	2 500	144
TOTAL	**692 671**	**300 718**	**388 233**

2017-082 **Présentation de l'utilisation de la D.S.U.C.S. (Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale) pour l'année 2016**

Le Conseil Municipal, à la majorité de 20 voix pour, 0 voix contre et 6 abstentions (N. DAINVILLE, E. ROUSSEAU, F. MOUSSA, L. RAOUL, A. MAILLOT et D. MEY) :

- **Approuve** le rapport d'utilisation de la Dotation de Solidarité Urbaine présentant les actions de développement social urbain entreprises contribuant à l'amélioration des conditions de qualité de vie sur la commune au cours de l'année 2016 et les conditions de leur financement annexé à la présente délibération.

2017-082 (Annexe)

Rapport d'utilisation Dotation de Solidarité Urbaine et Cohésion sociale 2016

INTITULE DES ACTIONS	COUT GLOBAL (VILLE et DSU)
I - Interventions à visée éducative, préventive et de lien social	**203 640,44**
1) Subventions aux associations	**47 600**
Associations sportives	34 500
Associations lien social, solidarité, culture	13 100
2) Actions supports au lien social	**137 902,44**
Séjours de découverte pour les enfants	15 730,70
Temps de rencontres inter quartiers	23 373
Actions de lien social personnes âgées	54 832,92
Ateliers ludiques et artistiques	23 586
Accès aux activités	20 379,82
3) Actions d'amélioration de la tranquillité publique	**18 138**
II – Interventions visant l'amélioration de la qualité de service	**504 880,09**
1) Entretiens des espaces extérieurs	**251 448,62**
Espaces verts	13 420,93
Jeux extérieurs	9 962,33
Voiries	228 065,36
2) Petits investissements	**72 245,24**
Matériel culture	3770
Matériel écoles / enfance / familles	40 792,92
Matériel sports	22 708,32
Matériel jeunesse	4 974
3) Interventions équipements publics	**126 574,23**
Equipements culturels et d'animation sociale	8 726
Equipements scolaires / enfance / familles	55 715
Equipements sportifs / jeunesse	62 133,23
4) Projet de Ville	**54 612**
Assistance au projet	54 612
TOTAL	**708 520,53**

La Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion sociale (695 634 €) vient en déduction de la participation financière communale (708 520,53 €), soit une part résiduelle pour la ville de 12 886,53 €.

2017-083 **Avenant n°1 au contrat de prêt à usage d'une dépendance du domaine privé de SQY sur La Verrière (bâtiment B sis 4 rue Louis Lormand)**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve l'avenant n°1 au contrat de prêt à usage d'une dépendance du domaine privé de Saint-Quentin-en-Yvelines (SQY) sur La Verrière (bâtiment B sis 4 rue Louis Lormand), portant de 20 000 € à 12 000 € la provision pour charges due annuellement par la Ville au prêteur (SQY).
- Autorise Madame la Maire à signer l'avenant n°1, ainsi que toute pièce afférente et tout document à intervenir

/FINANCES/

2017-084 Admissions en non-valeur

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Admet** en non-valeur ces titres de recouvrement, pour un montant total de 5954.30 €.

2017-085 Subvention exceptionnelle à l'association APJIP (Association pour une Paix Juste Israelo-Palestinienne) pour la participation de deux élu-e-s à une délégation pour la paix en Palestine et en Israël

Le Conseil Municipal, à la majorité de 9 voix pour, 6 voix contre (N. DAINVILLE, E. ROUSSEAU, F. MOUSSA, L. RAOUL, A. MAILLOT et D. MEY) et 0 abstention :

- **Attribue** une subvention exceptionnelle d'un montant de 1086,50 € à l'association APJIP.
- **Autorise** la Maire à signer tout document relatif à l'attribution de cette subvention.

Mesdames DUTU, RAFIQ, BELOT, LATORRE et Messieurs BLÉE, TRAORE, LAMRANI (ainsi que les élus ayant donné pouvoir aux élus susnommés) ne participent pas au vote en raison de leurs fonctions au sein de l'association.

2017-086 Subvention exceptionnelle au Secours Populaire pour les catastrophes naturelles aux Antilles, Caraïbes et Amérique centrale

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Attribue** une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 000€ au Secours Populaire pour les catastrophes naturelles aux Antilles, Caraïbes et Amérique centrale.
- **Autorise** la Maire à signer tout document relatif à l'attribution de cette subvention.

Monsieur BOURGOIN ne participe pas au vote en raison de ses fonctions au sein de l'association.

/CULTURE/

2017-087 Tarifs de location de la salle de spectacle Le Scarabée et de l'auditorium Aimé Césaire

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Autorise** la mise à disposition la salle de spectacle Le Scarabée et l'auditorium Aimé Césaire uniquement à des personnes morales en fonction des disponibilités des salles.
- **Décide** de mettre à disposition la salle de spectacle du Scarabée et l'auditorium Aimé Césaire gracieusement pour les établissements scolaires communaux, le collège intercommunal et l'IFSI de La Verrière (Institut de Formation aux Soins Infirmiers de La Verrière).
- **Décide** de mettre gracieusement à disposition la salle de spectacles Le Scarabée et l'auditorium Aimé Césaire pour les associations verriéroises (siège social sis à La Verrière, sous réserve de l'adhésion à la Charte de la vie associative) pour l'organisation d'événements ouverts au public dans la limite de 5 événements par an toutes associations confondues et une fois par an pour chaque association.

- **Fixe** les tarifs de location suivants :
  - ✓ Pour les manifestations d'associations locales : 300€ pour le Scarabée et 80€ pour l'auditorium Aimé Césaire
  - ✓ Pour les associations extérieures ou associations de prestation de service : 1000€ pour le Scarabée et 270€ pour l'auditorium Aimé Césaire
  - ✓ Pour les autres structures privées : 1600€ pour le Scarabée et 430€ pour l'auditorium Aimé Césaire
- **Autorise** Madame la Maire à signer toutes les pièces administratives y afférent.

/DEVELOPPEMENT DURABLE/

2017-088 Création d'un espace de convivialité avec un jardin familial à Orly Parc

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** le projet de création d'un espace de convivialité avec un jardin familial à Orly Parc
- **Autorise** la Maire à solliciter les subventions liées à ce projet auprès des différents financeurs et notamment de la Région Ile de France dans le cadre du Plan Vert.
- **Autorise** la Maire, ou son représentant, à signer les conventions et pièces nécessaires à la mise en œuvre de ce projet.

/URBANISME/

2017-089 Foncier – Dénomination de la rue crée entre le boulevard Guy Schuler et la rue Louis Lormand – secteur de l'Agiot

Le Conseil Municipal, à la majorité de 20 voix pour, 5 voix contre (N. DAINVILLE, E. ROUSSEAU, F. MOUSSA, L. RAOUL et D. MEY) et 1 abstention (A. MAILLOT) :

- **Approuve** l'attribution du nom « rue ZAC gare-Bécannes » à la nouvelle rue créée entre le boulevard Guy Schuler et la rue Louis Lormand

2017-090 Foncier – Régularisation du foncier de la parcelle AA n°49 désaffectation et déclassement)

Le Conseil Municipal, à la majorité de 20 voix pour, 0 voix contre et 6 abstentions (N. DAINVILLE, E. ROUSSEAU, F. MOUSSA, L. RAOUL, A. MAILLOT et D. MEY) :

- **Prend acte** de la désaffectation du lot E de 49 m² de la parcelle AA n° 49.
- **Décide** de déclasser du domaine public le lot E de la parcelle cadastrée section AA n° 49, d'une superficie de 49 m², afin de l'incorporer au domaine privé communal et permettre sa cession.

2017-091 Foncier – Régularisation du foncier de la parcelle AA n°49 (échange foncier / cession)

Le Conseil Municipal, à la majorité de 20 voix pour, 0 voix contre et 6 abstentions (N. DAINVILLE, E. ROUSSEAU, F. MOUSSA, L. RAOUL, A. MAILLOT et D. MEY) :

- **Accepte** l'échange foncier permettant la cession du lot E de 49 m² à l'Association des Musulmans de La Verrière et l'acquisition du lot B de 31 m² auprès de l'association des musulmans de La Verrière, avec paiement d'une soulte de la part de l'association des musulmans au prix de 450 €, et les frais y afférents.

- **Confie** la rédaction de l'acte à l'étude de Maître Lelong, notaire à Colombes.
- **Autorise** le Maire ou son représentant à signer tous les actes relatifs à cet échange foncier, notamment l'acte authentique.
- **Dit** que le montant de cet échange est inscrit au budget communal.

2017-092 **Rénovation urbaine – Approbation d'une convention de groupement de commande avec Saint-Quentin-en-Yvelines relative à une étude urbaine pré-opérationnelle de définition du projet de renouvellement urbain du quartier du Bois de l'Étang**

Le Conseil Municipal, à la majorité de 19 voix pour, 0 voix contre et 6 abstentions (N. DAINVILLE, E. ROUSSEAU, F. MOUSSA, L. RAOUL, A. MAILLOT et D. MEY) :

- **Approuve** la constitution d'un groupement de commande avec Saint-Quentin-en-Yvelines relatif à la conduite d'une étude urbaine pré-opérationnelle de définition du projet de renouvellement urbain du quartier du Bois de l'Étang.
- **Approuve** la convention de groupement de commande, ainsi que tout document afférent.
- **Approuve** le montant de l'estimation d'un montant de 90 000 € TTC pour la ville de La Verrière.
- **Autorise** le Maire ou son représentant à signer cette convention, ainsi que tout document afférent.

/MOTIONS/

2017-093 **Motion pour la libération de Salah HAMOURI**

Le Conseil Municipal, à la majorité de 19 voix pour, 0 voix contre et 6 abstentions (N. DAINVILLE, E. ROUSSEAU, F. MOUSSA, L. RAOUL, A. MAILLOT et D. MEY) :

- **Adopte** la motion en annexe, pour la libération de Salah HAMOURI

« MOTION AU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VERRIERE
17 OCTOBRE 2017

LIBERATION DE SALAH HAMOURI

La ville de La Verrière, engagée pour la paix, est mobilisée depuis plusieurs années dans des coopérations internationales, des actions de solidarité, pour la défense des droits de l'Homme, pour la justice économique et sociale, pour des relations internationales respectueuses, pour l'autodétermination des peuples et pour une paix juste et durable dans le monde.

Dans ce cadre, notre Ville a fait de Marwan Barghouti citoyen d'honneur, en 2009, et a conclu un accord de coopération avec la ville de Kobar, en 2017.

En Palestine, les atteintes aux droits de l'Homme sont régulièrement commises par les autorités israéliennes. Les résolutions de l'Organisation des Nations Unies, les rapports des ONG de défense des droits de l'Homme, et les témoignages de nos partenaires palestiniens en attestent.

L'emprisonnement de masse, y compris des mineurs, fait partie de ces atteintes aux droits de l'Homme. Sa mise en œuvre peut frapper de façon arbitraire ou viser plus spécifiquement celles et ceux qui prennent position pour les droits des Palestiniens, voire celles et ceux qui souhaitent créer les conditions d'une paix juste et durable, ainsi que leurs familles.

Au mois d'août dernier, 522 Palestiniens dont 130 enfants ont été arrêtés. Parmi eux, le 23 août dernier, c'est Salah Hamouri, jeune avocat franco-palestinien, qui était arrêté arbitrairement, en pleine nuit,

sans motif. Il a d'abord fait l'objet d'une décision de «détention administrative » (dispositif dérogatoire au droit commun, sans inculpation, ni procès ni possibilité de se défendre, renouvelable indéfiniment). Puis un juge, au bout de 3 mois, a décidé qu'il devrait finalement purger trois mois de plus, sans preuve des faits reprochés d'être en lien avec le Front Populaire de Libération de la Palestine.

Salah Hamouri a déjà perdu sept années de sa vie, de 2005, l'année de ses 20 ans, à 2011 dans les prisons israéliennes par la décision d'un tribunal militaire sans qu'aucune charge ne puisse être établie contre ce jeune homme. Sa femme, Elsa Lefort, est interdite de séjour en Israël.

Cet acharnement de la part des autorités israéliennes à son encontre nourrit un sentiment d'injustice très fort, et ne fait que repousser les chances d'un processus de paix juste et durable au Proche-Orient.

De nombreuses villes, parmi lesquelles Ivry-sur-Seine, Stains, Gennevilliers, Mitry-Mory ou encore Besançon, ont elles aussi adopté des vœux demandant la libération de Salah Hamouri,

Lors d'une rencontre avec la femme de Salah Hamouri, Elsa Lefort, la cellule diplomatique de l'Elysée a assuré que l'Etat français demanderait la libération du jeune franco-palestinien.

Aujourd'hui, afin que la justice soit réelle et que les tensions puissent diminuer, le Conseil Municipal de La Verrière, réuni le 17 octobre 2017, demande au Président d'honorer sa parole et de mettre tout en œuvre pour la libération de Salah Hamouri et contribuer au processus de Paix ».

2017-094 Motion contre la baisse des APL (Aides Personnalisées au Logement)

Le Conseil Municipal, à la majorité de 19 voix pour, 0 voix contre et 6 abstentions (N. DAINVILLE, E. ROUSSEAU, F. MOUSSA, L. RAOUL, A. MAILLOT et D. MEY) :

- **Adopte** la motion en annexe, contre la baisse des APL.

« MOTION AU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VERRIERE
17 OCTOBRE 2017

« Motion contre la baisse des APL (Aides Personnalisées au Logement) »

C'est le scénario du pire pour le modèle du logement social de notre pays qui s'annonce, menacé par les mesures inefficaces et profondément injustes que le gouvernement veut imposer sans véritable concertation avec les professionnels et les acteurs du secteur HLM. Dans le même temps il ouvre les vannes pour les investisseurs privés, les incitations fiscales et l'assouplissement des normes sont brandis comme une formule magique libérale.

Les ménages les plus modestes sont déjà depuis le 1er octobre les premières victimes de la diminution des aides personnalisées au logement (APL). Ce ne sont pas moins de 6,5 millions de bénéficiaires qui voient baisser leur pouvoir d'achat. A l'occasion du projet de Loi Finances 2018, le gouvernement prévoit de rogner de 50 à 70 € par mois les aides allouées aux occupants des HLM.

Lourde de conséquences serait la baisse unilatérale des loyers concomitante avec celle des APL, sans gain pour les locataires, imposée aux seuls organismes HLM. Rappelons que l'APL est totalement au bénéfice des locataires car les loyers HLM sont plafonnés. Les bailleurs sociaux, contraints d'absorber une baisse brutale des APL pour leurs locataires, verront leur budget diminuer de deux milliards d'euros par an.

Ces fonds sont destinés à la construction de nouveaux logements, à la rénovation du parc, à l'équipement des logements. Ce sont ainsi les 11 millions de locataires du parc social qui pâtiront de cette baisse des

investissements, qui ne peut que se traduire par la dégradation de l'entretien. Les bailleurs sociaux seront entravés financièrement dans les opérations de rénovation urbaine telle que notre ville prévoit de mener, et réduirait les possibles améliorations de l'habitat existant.

Il est indécent d'imaginer que l'augmentation des surloyers, pourrait compenser la perte de recettes. Ces derniers sont de moins en moins nombreux car les ménages logés dans le parc social sont de plus en plus modestes. Aujourd'hui, une attribution sur deux est faite à un ménage dont les revenus sont inférieurs au seuil de pauvreté.

Par ailleurs, la baisse des APL toucherait de plein fouet les ménages les plus modestes obligés de se loger dans le parc privé. En effet, il est illusoire de penser que la baisse des loyers imposée aux bailleurs sociaux inciterait les propriétaires privés à faire de même. Il est même à craindre dans les zones tendues comme l'Ile de France de voir une augmentation des loyers due au manque de logement.

A l'opposé de ce plan une autre réforme du logement est possible, tournée vers les objectifs de cohésion sociale, de mixité, de solidarité. Les baisses de loyers ne peuvent être liées à la diminution simultanée des aides au logement. Des solutions alternatives proposées par le mouvement HLM méritent d'être sérieusement examinées.

Considérant que de nombreux verriérois sont bénéficiaires des APL, que le logement social, représentant deux tiers des logements, est structurant dans la ville, le Conseil Municipal de La Verrière, réuni le 17 octobre 2017, demande au Premier ministre et au Ministre de la cohésion des territoires ***qu'ils renoncent à leur projet de baisse des aides au logement, dont l'APL ; qu'ils renforcent l'encadrement des loyers dans le parc privé, comme la loi ALUR le prévoit depuis 2014 ; qu'ils fassent du logement et de la construction de logements sociaux une priorité nationale en renforçant l'aide à la pierre ; qu'ils agissent fermement pour imposer la construction de logements sociaux aux communes qui refusent de respecter la loi SRU ».***

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30

Publié et affiché en mairie, à La Verrière conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La Maire,

Nelly DUTU